Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 056-215600792-20260526-CM20260526D11-DE

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY

MAIRIE DE GUILLAC
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2026

Nombre de conseillers :
en exercice : 15
présents : 14
votants : 15

Numéro :
CM20260526D11

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six mai à 19h00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Thérèse MAINGUY, maire

Date de convocation : 20 mai 2026

PRÉSENTS : MM./MMES., Thérèse MAINGUY, Stéphane ROUAULT, Katell VINCENT, Didier GUILLOUËT, Nathalie DACQUAIT, Gwénaël BROGARD, Laure LIZANO, Jean-Michel HUET, Hélène SERRAND, Ludovic GUIMARD, Guillaume TANGUY, Brigitte JOUANNO, Anthony MOUSSARD, Vanessa VALY

EXCUSÉS :
Aurélie REJAULT donne procuration à M. Gwénaël BROGARD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Laure LIZANO

Objet : Eaux usées – convention avec Ploërmel communauté :
La compétence « assainissement collectif » étant communautaire, il convient de signer une convention avec Ploërmel communauté concernant la participation financière dans le cadre d'extension du réseau d'assainissement. Cette dernière précise les modalités d'études et des travaux réalisés par la collectivité pour réaliser l'extension d'assainissement et les modalités de refacturation à l'aménageur. Pour mémoire, un premier chiffrage des études et des travaux a été établi en avril 2026 pour un montant de 38 000 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède à un vote qui donne les résultats suivants :

- PRESENTS : 14	**- VOTANTS : 15**	
- Abstentions : 0	**- Suffrages exprimés : 15**	**- Majorité absolue : 8**
- POUR : 15	**- CONTRE : 0**	

Le conseil municipal :
- **APPROUVE la convention financière suscitée concernant l'assainissement collectif**
- **AUTORISE Madame la Maire à signer la convention.**

Pour extrait conforme,
La Maire,
Thérèse MAINGUY

MAIRIE DE GUILLAC
56 (Morbihan)